

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE MASCULINE U13 (RMU13)

POULE A	POULE B	POULE C
WASQUEHAL FLASH B	SAMER BASKET CLUB	AMIENS SPORTING CLUB BB
CTC GRAND LILLE BASKET	SO MARITIME BOULOGNE	ESC LONGUEAU AMIENS MSBB
ASC DENAIN VOL PH	EOBC WIMILLE WIMEREUX	ASCC MARGNY
ORCHESIEN BC	ESSM LE PORTEL	NOGENT BBC
LAMBERSART JF	LONGUENESSE BC	GOUVIEUX BASKET OISE
EXEMPT	EXEMPT	ASG GAUCHY

POULE D	POULE E	POULE F
OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ BASKET	TEMPLEUVE LP	BASKET CLUB LIEVINOIS
CALAIS BASKET	USO BRUAY LA BUISSIERE	GAYANT BASKET
BOURBOURG SC	TOURCOING SM	ABC DOURGES
BBC COULOGNE	WATTRELOS BC	SQBB-JSC
GRAVELINES GRAND FORT BCM	CTC JGT-USR	CYSOING SAINGHIN BOUVINES BASKET
BASKET CLUB ARDRES	EXEMPT	EXEMPT

## PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Ligue Régionale Hauts de France.

Le championnat RMU13 est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission régionale 5x5. Les conclusions seront communiquées pour information au Bureau de la Ligue. Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne la descente automatique en fin de saison ou elle pourrait refuser la participation de ses licencié(e) aux sélections.

Dans ses championnats, la Ligue se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

Tous les championnats régionaux de « JEUNES » sont organisés pour aider les clubs dans leur formation du joueur.

## ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

En 2021/2022, le championnat RMU13 compte 36 équipes (nombre réel 32) et se déroule en 2 phases : 1 seul niveau en phase 1 et 4 niveaux sont mis en place en phase 2.

6 (2) descentes sont programmées en fin de saison.

**PREMIERE PHASE**

32 équipes réparties en deux poules de 6 et 4 poules de 5.

Ces équipes jouent 10 (8) rencontres en Aller / Retour, un classement est alors établi.

**DEUXIEME PHASE**

Quatre poules de 8 sont formées.

**POULE « élite »** : les premiers des 6 poules initiales et les deux meilleurs seconds (ranking) forment la poule « élite » de 8 équipes dans laquelle 14 journées sont disputées et un classement établi.

L'équipe classée « première » est déclarée championne régionale « élite » de la LIGUE des Hauts de France. Toutes les équipes sont qualifiées pour la saison suivante si elles possèdent une équipe U11 dans le championnat départemental et un encadrement de niveau.

**POULE « excellence »** : les quatre autres seconds + les quatre meilleurs équipes classées 3<sup>ème</sup> des poules initiales (ranking) forment la poule « excellence » de 8 équipes dans laquelle 14 journées sont disputées et un classement établi.

L'équipe classée « première » est déclarée championne régionale « excellence » de la LIGUE des Hauts de France. Toutes les équipes du classement sont qualifiées pour la saison suivante si elles possèdent une équipe U11 dans le championnat départemental et un encadrement de niveau.

**POULE « promotion »** : les 2 équipes classées 3<sup>ème</sup> non prises en « excellence » + les 6 classées 4<sup>ème</sup> des poules initiales forment la poule « promotion » de 8 équipes dans laquelle 14 journées sont disputées et un classement établi.

L'équipe classée « première » est déclarée championne régionale « promotion » de la LIGUE des Hauts de France. Toutes les équipes de cette poule sont qualifiées pour la saison suivante si elles possèdent une équipe U11 dans le championnat départemental et un encadrement de niveau.

**POULE DE « maintien »** : les 8 autres équipes forment la poule « maintien » et disputent 14 journées. Un classement est établi. Les équipes classées au 6<sup>ème</sup> premières places sont qualifiées pour la saison suivante si elles possèdent une équipe U11 dans le championnat départemental et un encadrement de niveau. Les équipes classées aux deux dernières places retrouvent leur championnat départemental.

**Montées, priorités d'admission**

Le premier et le second de la poule « élite » accèdent de droit au Championnat RMU15 de la saison suivante

N.B. Les priorités ne peuvent être accordées qu'à des clubs ayant une équipe du niveau d'âge inférieur en élite ou excellence. Dans les autres cas, une équipe de niveau régional est exigée et un classement prioritaire est établi par la C.S.R. mixte

Les autres équipes qualifiées pour la future saison en RMU13 sont celles prévues par le règlement général des priorités départementales.



Toute équipe composée de joueurs mineurs doit être accompagnée AU MOINS de deux licenciés majeurs, à domicile comme en déplacement. Ces dirigeants peuvent être les entraîneurs ou des accompagnateurs licenciés au club. Si les entraîneurs ne sont pas majeurs, deux adultes régulièrement licenciés au club seront présents sur le banc ou à proximité immédiate. En cas de disqualification de leur entraîneur, l'une d'elles prendra place obligatoirement sur le banc et sera inscrite par les arbitres avant la reprise du jeu.

Toute rencontre dont l'une des équipes ne disposerait plus de responsables majeurs sera arrêtée et la commission régionale 5x5 statuera sur le résultat final de la rencontre (perdue en principe par pénalité sauf cas exceptionnel qui serait reconnu par le Bureau.)

Une équipe qui ne disposerait pas de deux accompagnateurs, dirigeants majeurs licenciés, pourra être pénalisée d'une amende de 60 € par personne faisant défaut.

Des contrôles systématiques seront demandés aux officiels qui noteront les absences éventuelles dans les réserves.

### **ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS**

La désignation des arbitres sur ce championnat est confiée à la CRO.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs, par l'intermédiaire de la caisse de péréquation, gérée par la Ligue Régionale HDF.

### **ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES**

L'horaire des rencontres est fixé le samedi à 14h30.

### **ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATIONS**

Les rencontres se jouent en deux périodes de 16 mn séparées par une mi-temps de 10 mn.

En cas de score de parité à la fin d'une rencontre, deux prolongations au maximum sont prévues en U13 : chacune de 3 minutes

Pour la catégorie U13, si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation, des tirs de lancers-francs seront effectués selon les modalités suivantes :

- Chaque entraîneur, ou capitaine en titre en l'absence de ce dernier, désignera parmi les joueurs encore qualifiés pour une éventuelle poursuite de la rencontre, un joueur chargé de tirer un lancer-franc. Les points marqués par les deux joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe.
- Si après les premiers lancers-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées. Un changement de joueur est obligatoire après chaque tir et un même joueur ne peut être retenu à nouveau que si tous ses coéquipiers encore qualifiés ont effectué chacun un tir.

### **ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON**

Le ballon utilisé pour le championnat RMU13 est de taille 6.

**ARTICLE 7 – TRANSMISSION DES RESULTATS**

Avec la version V2, le résultat sera saisi automatiquement. Une vérification devra néanmoins être faite.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

**ARTICLE 8 – DELEGUE CLUB**

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club (cf règlements sportifs généraux – rôle délégué art.36).

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 16 ans révolus.

**ARTICLE 9 – SALLE**

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type H1 au moins.

**ARTICLE 10 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE**

Pour ce championnat l'e-marque est obligatoire (cf règlements généraux – feuille de marque électronique art.40) sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

**ARTICLE 11 – STATUT DE L'ENTRAINEUR**

L'entraîneur d'une équipe évoluant dans ce championnat sera soumis aux règles du statut de l'entraîneur régional (cf. règlement statut entraîneur).